

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/03/31

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
17 mars 2023 le **LUNDI 27 mars 2023** à 18 Heures 00
Date d'affichage le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
17 mars 2023 présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 21 M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER –
Votants : 22 Mme Ghislaine VALENTE— M. Marc SERRA - Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – M.
Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT - M. Philippe LEFEBVRE- Mme Martine
DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET — Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE — M.
Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT — Mme Sandrine SERGEANT - M. Olivier QUIGNON.

Excusés :
Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Micheline LAURENT
Mme Chantal DECOCQ
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET
Mme Christelle LEBAS

AT **Secrétaire de séance :**
Mme Ghislaine VALENTE

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2023 qui a été soumis à la commission finances en date du 10 mars 2023

Monsieur BRAS, adjoint aux finances, présente et commente le BP 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2023, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 5 342 766.16 €

Recettes : 5 342 766.16 €

En section d'investissement :

Dépenses : 2 406 991.10 €

Recettes : 2 406 991.10 €

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mars 2023

Le Maire,



Alain CAYET.